UNION ACADEMIQUE
DES SYNDICATS
DE L'EDUCATION
NATIONALE
Maison du Peuple
Rue Charles Michels
87000 – LIMOGES
limoges@cgteduc.fr
06.49.10.70.07
FEDERATION DE
L'EDUCATION, DE
LA RECHERCHE ET
DE LA CULTURE

A Limoges, le 23 avril 2026

Objet : carte scolaire

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Mesdames et messieurs les Conseiller.es départementaux,

Suite à l'adoption par 49.3 du budget 2026, ce sont 3256 emplois dont la suppression est programmée dans l'Education Nationale au niveau national. Ces suppressions pourraient atteindre 4 032 emplois en intégrant la mise en œuvre de la réforme de la formation des enseignant.es. La répartition des moyens entre les Académies de ce budget conduit l'Académie de Limoges à perdre 62 emplois d'enseignant.es ; 18 dans les écoles (1er degré) et 44 dans les collèges et lycées (2nd degré).

La répartition entre les 3 départements de l'Académie des 18 suppressions programmées dans les écoles de l'Académie a été faite de la façon suivante par la Rectrice : 5 emplois en Corrèze, 2 emplois en Creuse et 11 emplois en Haute Vienne. Cette saignée est justifiée par les autorités académiques par une baisse démographique de 704 élèves sur les 591 écoles de l'Académie. Ainsi, c'est en moyenne un peu plus d'un élève de moins par école ! Cette baisse n'est pas de nature justifier une telle saignée ! D'autant que chacun.e a pu constater que l'Ecole est, en l'état, incapable d'assurer le remplacement des enseignant.es absent.es : en effet, ce sont des centaines d'élèves qui sont quotidiennement empêchés d'accéder aux apprentissages faute de remplaçant.es en nombre suffisant.

Pour autant, la Rectrice a choisi de mettre en œuvre sans moyens dédiés alloués par le Ministère la politique nationale des Pôles d'Appui à la Scolarisation (PAS). Elle a ainsi publié un appel à candidatures pour 15 postes dont la plupart n'avait fait l'objet d'aucun débat dans les instances de carte scolaire : 4 ont déjà été pris sur la carte scolaire 2025 ; 11 sont financés sur les moyens 1er degré pour la rentrée 2026. Ainsi, aux 18 suppressions de postes programmées il convient d'ajouter ces 11 moyens portant à 29 les suppressions organisées avant tout débat avec la communauté éducative ! Pourtant, toutes les organisations syndicales s'opposent à ces postes. Ils ne présentent aucun intérêt pour les élèves puisqu'aucune aide directe n'est prévue. Par ailleurs, comment ne pas s'étonner que ces emplois sont intégralement financés sur les moyens de l'enseignement public –presque exclusivement du 1er degré- alors même que ces emplois ont vocation à intervenir sur l'ensemble des écoles publiques comme privées sous contrat. Il en est de même pour l'ensemble des postes « structurels » qui interviennent dans l'ensemble du champ scolaire, privé comme public (moyens alloués aux PIAL, enseignant.es référent.es...) Or, l'enseignement privé sous contrat représente près de 9 % des élèves scolarisés dans l'Académie**. Ainsi, il semblerait opportun que l'enseignement privé paie sa juste part pour financer ces emplois « mutualisés ». Ce sont ainsi près d'une dizaine d'emplois qui devraient être financés sur le budget de l'enseignement privé**. Cependant, le volume d'emplois concernés reste difficile à évaluer puisque la Rectrice, par l'intermédiaire de sa secrétaire Générale Adjointe, a refusé de faire la transparence sur l'utilisation des budgets du rectorat. Il s'agit pourtant d'argent public, et tout citoyen.ne devrait être en mesure de savoir comment celui-ci est utilisé. Nous avons alerté les parlementaires de l'Académie et, si aucune réponse n'est apportée, nous saisirons la chambre régionale des comptes et la direction des affaires financières.

Ainsi, renoncer à la création des PAS et exiger une juste utilisation de l'argent public *(exiger que l'argent alloué à l'école publique finance exclusivement l'école publique)* permettraient d'éviter nombre de fermetures

de classes, d'abonder la brigade pour assurer les remplacements ou encore accompagner effectivement les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Vos représentant.es siègeront dans les Conseils départementaux de l'Education Nationale les 27 et 28 avril prochains. Nous vous invitons à les solliciter pour que soit exiger l'abandon des postes PAS et la transparence dans l'utilisation des deniers publics. Pour la CGT Educ'Action, tant qu'il y aura des PAS, les mobilisations de carte scolaire seront légitimes.

Par ailleurs, nous sommes alertés par nombre de maires qui sont sollicités pour « réorganiser/resserrer » le maillage scolaire par des fusions d'écoles, des mises en place de RPI concentrés... Pour la CGT Educ'Action, ce sont les usager.es, les personnels et les élu.es locaux.ales qui sont en mesure de savoir quelles évolutions sont souhaitables pour garantir une offre de Service Public et Laïque d'Education Nationale de qualité et adaptée aux besoins des usager.es. Or, là encore, comment ne pas s'interroger sur le bien-fondé de cette demande quand par ailleurs cohabite avec l'école publique ouverte à toutes et tous une école privée sous contrat, souvent confessionnelle, dont les enseignant.es sont payé.es sur les fonds publics, délégués par le Rectorat. Il est documenté que ces écoles sont peu mixtes et alimentent le séparatisme (social, religieux...). Pour exemple, à Evaux les Bains, est maintenue une école privée sous contrat avec 20 élèves, 2 enseignant.es payés par le Rectorat, aux côtés de l'école privée. Ces 20 élèves pourraient être accueillis dans l'école publique communale sans difficulté. Pourquoi l'Ecole Publique, l'école de toutes et tous devrait se réorganiser voire disparaitre de certaines communes quand sont maintenues des structures privées, ségrégatives comme celle-ci.

Enfin, nous souhaitons vous alerter sur les perspectives qui nous sont offertes. Alors que les cartes scolaires départementales ne sont pas terminées, le ministère de l'Education Nationale communique déjà sur des prospectives d'évolution démographique pour l'Académie catastrophiques. Ainsi, le Ministère prévoit une perte de plus de 8000 élèves dans les écoles de l'Académie, en 10 ans, à l'horizon 2035 (Creuse : -1442 dans les écoles de Creuse, soit près de 20% des écolier.es de notre département). Derrière cette communication et le calendrier de publication de ces documents, il n'est pas compliqué d'imaginer les projets qu'il sera demandé de porter dans une académie comme la nôtre. Ainsi, toutes les écoles pourraient être touchées dans les années à venir. Le projet est immanquablement la poursuite et l'amplification du déménagement des Services Publics de notre territoire et la volonté de marchandiser l'école. Il est urgent donc de nous organiser collectivement -parents, personnels et élu.es- pour ne pas laisser déménager ce qui constitue souvent le dernier Service Public de nos territoires et remettre en cause la capacité à habiter nos territoires.

Nous vous invitons donc à faire la démonstration de votre attachement à l'Ecole, que vous soyez touché.es ou pas par une mesure de carte scolaire, lors des mobilisations qui auront lieu dans le cadre du CDEN à Limoges, le lundi 27 avril à 16h30, devant la Préfecture.

Certains de notre attachement partagé à offrir à la jeunesse un Service Public et Laïque de qualité et de proximité, nous restons disponibles pour échanger sur ces questions.

Fabrice COUEGNAS

Secrétaire de la CGT Educ'Action